



## aide juridictionnelle

Par **caroval**, le **29/07/2019** à **06:55**

bonjour,

au départ de mon divorce en septmbre 2013 (qui sait terminé le 07.02.2018) mon avocat m'a fait prendre l'aide juridictinnelle car mes revenus de 550 e par mois. puis elle m'a dit que du fait qu'on avait un bien notre maison je risquais de rembourser celle-ci a la vente de celle-ci. puis il y a eu divers jugement mon mari m'a fait la misère dans tous les sens du terme, et je devais me défendre, alors mon avocat m'a conseillé de ne plus prendre l'aide car il faudrait que je rembourse. Alors je vais avoir la grosse facturation car reste la liquidation plus là il veut baisser la pension alimentaire encore tribunal, moi je dois passer par le tribunal pour qu'il paie la moitié avec moi des études de nos filles etc... je suis perdue je vais avoir beaucoup de frais d'avocat depuis ces 6 années je voulais savoir si vraiment j'aurai du rembourser cette aide juridictionnelle il n'y a eu pas d'abut de ma part mais mon avocat va me couter cher, comment puis je savoir si mon avocat a reçu une indemnité de l'était depuis tout ce temps. Merci si vous pouvez m'éclairer